



JUDO

2026

OFFICIEL

Note :

Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

- 5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

- 5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.
- 5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de Judo Québec s'appliquent.

- Tous les participants à la finale des Jeux de Montréal doivent être affiliés à Judo Québec pour l'année en cours.
- Le numéro d'affiliation devra être inscrit sur le formulaire d'inscription (saisie de données par les délégations).

FORMULE DE COMPÉTITION

Jeux de Montréal, LE samedi 6 avril 2024				
Division	Sexe	Année de naissance	Grade	Pesée
U10	M F	2017-2018	Blanche & BJ (randori sol)	Mercredi 8 avril 2026 18h30 à 19h30 ou Vendredi 10 avril 2026 18h30 à 19h30 Lieu: Voir point 2 des règles adaptées.
U10	M F	2017-2018	Jaune et + (randori debout)	
U12	M F	2015-2016	Jaune et +	

CATÉGORIES DE POIDS

Combats : aucune catégorie de poids (regroupement dans les pools par poids similaires)

Notes

1. Les divisions (U10) :

À noter que les garçons et les filles seront séparés, mais ils pourraient être regroupés avec l'accord d'un parent. En l'absence d'un parent, l'entraîneur ayant l'autorisation d'un parent pourrait accorder cette permission (voir le document à remplir) pour favoriser la participation de tous les athlètes.

Blanche - Randori au sol, temps continu, pas de pointage et de gagnant, médaille à tous les participants.

Jaune et plus – Randori debout, temps continu, pas de pointage et de gagnant, médaille à tous les participants.

2. La division (U12) :

À noter que les tournois U12 ne sont plus mixtes, les genres sont obligatoirement séparés.

Les U12 seront regroupés par poids et ensuite par ceinture de la façon suivante :

Les ceintures jaunes combattent uniquement avec des ceintures jaune, jaune-orange ou orange.

Les ceintures orange peuvent combattre avec les ceintures jaunes et les ceintures vertes et plus.

Une ceinture jaune ne pourra pas combattre une ceinture orange-verte ou plus.

3. Tous les participants de la catégorie U10 recevront un prix de reconnaissance (médaille d'or) à la fin de la compétition.

RÈGLES ADAPTÉES

1. Une pesée officielle aura lieu le MERCREDI SOIR **8 avril 2026** de 18 h 30 à 19 h 30. Il y aura 3 endroits possibles pour aller faire la pesée. Il n'y aura aucune possibilité de pesée le jour de la compétition. Tous les participants seront pesés avec un pantalon de judogi et un chandail à manches courtes.
2. Lieux possibles des pesées:
 - 2.1 Club de judo Budokan Saint-Laurent, 1375 rue Grenet, Saint-Laurent.
 - 2.2 Judo Monde, 5485 Chemin de la Côte-Saint-Paul, Montréal.
 - 2.3 Club de judo Saint-Léonard : 6020 Boulevard Lavoisier Pavillon Ferland H1P2Y9.
3. Une pesée (dernière chance) sera aussi possible le VENDREDI soir **10 avril 2026** de 18 h 30 à 19 h 30 au Centre Pierre-Charbonneau (3000 rue Viau, Montréal) pour ceux et celles n'ayant pas été en mesure de venir le mercredi soir.
4. Aucune pesée et aucun retard ne sera accepté le jour de la compétition.
5. Aucun ajout d'inscription ne sera accepté le jour de la compétition.
6. Après trois appels à une minute d'intervalle, le compétiteur sera automatiquement disqualifié du combat.
7. Seul le judogi blanc sera accepté.
8. Lors de l'inscription, les participants devront se présenter avec une pièce d'identité.
9. Les entraîneurs/accompagnateurs devront obligatoirement être inscrits **au maximum le mercredi 28 février 2024 avant 23 h 59** pour avoir accès à la zone de compétition. Réferez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription. Idéalement, chaque délégation doit avoir un entraîneur/accompagnateur par zone de combat, c'est-à-dire quatre (4) pour faciliter le déroulement de la journée.
10. Une réunion technique obligatoire aura lieu le jour de l'événement avant le début des combats pour tous les entraîneurs/accompagnateurs.
11. Une réunion obligatoire aura lieu le jour de l'événement pour tous les bénévoles.
12. Chaque catégorie d'âge doit respecter son horaire.
13. Seule la catégorie en compétition sera acceptée dans l'aire de compétition.
14. Aucun parent n'a le droit d'être sur l'aire de compétition, sauf en cas de demande des officiels.
15. La prise de photos et de vidéos est interdite proche de la surface de combat. L'utilisation d'une lumière ou d'un flash n'est pas autorisée, même à partir des estrades.
16. Aucun photographe professionnel n'a le droit d'accéder à l'aire de combat sans autorisation du directeur du tournoi.

PARTICIPATION

Maximum de :

32 participants, toutes catégories et épreuves confondues par délégation.

16 inscriptions en U-10 sans compter les substituts (4 substituts maximum)

16 inscriptions en U-12 sans compter les substituts (4 substituts maximum)

Inscription avant le mercredi **28 février 2024 à 23 h 59 heures**. Réferez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription.

Officiels et arbitres

Pour le bon déroulement du tournoi, **chaque délégation doit fournir un minimum d'arbitres et d'officiels selon le tableau ci-joint**. Le non-respect de ce règlement sera sanctionné dans l'évaluation de l'esprit sportif de la délégation. Une liste doit être fournie par délégation aux organisateurs **au plus tard le mercredi 28 février 2024** à Hakim Maldji par courriel à l'adresse suivante : mhakim@hotmail.ca.

Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitre et d'officiel
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels
25 à 32	3 arbitres* et 2 officiels

EXCLUSIONS

Les judokas ceinture **verte** et plus.

Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans toutes les divisions.

SURCLASSEMENT

Le surclassement se fait en commun accord avec le directeur technique du club et le parent.

Durée des combats

Durée des combats U10 : 2 minutes en temps continu sans pointage ni gagnant.

Durée des combats U12 : 2 minutes.

SUBSTITUTIONS

Les substitutions sont permises avant la date limite, **7 jours à l'avance**. Aucune substitution ne sera acceptée après la date limite. Les substituts sont à transmettre à Hakim Maldji par courriel à l'adresse suivante : mhakim@hotmail.ca

OBLIGATOIREMENT, les inscriptions des substituts devront préalablement apparaître sur les listes des inscriptions des délégations, et ce, à la date limite des inscriptions fixée par les délégations.

ACTIVITÉ : JUDO

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT
Judo Réguliers : (32)	U10 U12	2017 et 2018 2015 et 2016	G/F***	36 entrées au total 18 (U10) 18 (U12) 4 substituts maximums par catégorie Aucune substitution après la date limite.	Non

*** La division U10

À noter que les garçons et les filles seront séparés, mais ils pourraient être regroupés avec l'accord d'un parent. En l'absence d'un parent, l'entraîneur ayant l'autorisation d'un parent pourrait accorder cette permission (voir le document à remplir) pour favoriser la participation de tous les athlètes.

La division U12

À noter que les tournois U12 ne sont plus mixtes, les genres sont obligatoirement séparés.

Légende :

G : garçon

F : fille

SYSTÈME DE POINTAGE

POINTAGE PERFORMANCE (40 %)

40 points sont accordés pour la performance. La délégation ayant le plus haut cumulatif obtient 40 points, le 2^e obtient 38 points, le 3^e obtient 36 points, le 4^e obtient 34 points, et ainsi de suite, en diminuant de 2 points pour chaque place au classement.

Dans chaque catégorie, le 1^{er} obtient 16 points, le 2^e obtient 14 points, le 3^e obtient 12 points, le 4^e obtient 10 points, le 5^e obtient 8 points, le 7^e obtient 6 points, le 9^e obtient 4 points, le 13^e obtient 2 points et tous les autres obtiennent 1 point. La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation.

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

40 points sont accordés pour la participation. Ce pointage est composé de la participation en nombre d'entrées (24 points). Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation en nombre d'athlètes (nombre de participants divisé par 32 multiplié par 40 (arrondi au plus près).

Points en fonction du nombre d'entrées de la délégation

32 entrées	100 % de la délégation	= 40 points
31 entrées	31/32 ^e de la délégation	= 39 points
30 entrées	30/32 ^e de la délégation	= 38 points
29 entrées	29/32 ^e de la délégation	= 36 points
et ainsi de suite		

POINTAGE ESPRIT SPORTIF (20 %)

Chaque délégation commence avec 20 points.

- 5 points de pénalités si le ratio officiel / arbitre n'est pas respecté.
- 1 point de pénalité par athlète pour port de judogi bleu.
- 1 point de pénalité par accompagnateur de délégation qui ne porte pas le chandail de son arrondissement.
- 1 point de pénalité par numéro d'affiliation manquant.
- 5 points de pénalité pour chaque comportement irrespectueux envers les arbitres, bénévoles et/ou adversaires.

Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitres et d'officiels
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels
25 à 36	3 arbitres* et 2 officiels

POINTS D'ESPRIT SPORTIF

CATÉGORIE	POINTS D'ESPRIT SPORTIF
Non-respect du nombre de bénévoles à fournir	-5 points
Comportement irrespectueux	-5 points
Judogi non conforme	-1 point
Numéro d'affiliation à Judo Québec manquant à l'inscription	-1 point
Accompagnateur ne portant pas son chandail de délégation	-1 point

DÉTERMINATION DU GAGNANT D'UN POOL

1. Le compétiteur ayant récolté le plus grand nombre de victoires gagne.
2. Si plusieurs compétiteurs ont le même nombre de victoires, le pointage détermine le vainqueur.
3. Si l'égalité persiste, le gagnant est déterminé en fonction du compétiteur ayant battu son adversaire.

Victoire par ippon	10 points
Victoire par waza-ari	7 points
Victoire par yuko	5 points
Victoire par décision	1 point

ACTIVITÉ : JUDO

JEUX DE MONTRÉAL 2024 : FICHE POUR SUBSTITUTION

Délégation :						
Discipline sportive :	<u>JUDO</u>					
Athlète inscrit	Nom		Prénom		Sexe	
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade	
Athlète remplaçant (substitut)	Nom		Prénom		Sexe	
	Adresse					
	Tél.					
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade	